

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

À cette séance ordinaire tenue le 11^e jour de décembre 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

Ajournement pour la séance extraordinaire sur le budget. Les travaux reprennent à 20h10.

2017-12-11-249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-12-11-250

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 13 novembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-12-11-251

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 décembre 2017 au montant de 441 993.72\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2017

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 327.89 \$
2	Telus	1 461.96 \$
3	Telus Mobilité	31.24 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, novembre	2 436.34 \$
7	Salaires nets des Employés, novembre	18 466.65 \$
8	Salaires nets des Pompiers, novembre, gardes , 5 sorties, pratiques, prévention, travail administratif: Patrick Auger :17¼ hres, Mathieu Champagne: 11¼ hres	3 435.80 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise novembre	9 108.45 \$
10	Receveur Général du Canada, remise novembre	3 624.93 \$
11	REER, cotisations, novembre	2 108.12 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective novembre	2 611.24 \$
13	Canadien National, octobre	496.00 \$
14	Énergies Sonic, huile chauffage: garage mun.: 227.16\$, caserne incendie: 270.01\$	497.17 \$

15	Postes Canada, éclairneur décembre: 119.31\$, frais de postes: 200.00\$	319.31 \$
16	Katy Grandbois, remb. Carte cadeau Sports Experts: 50.-\$ Bénévole terrain de jeu. Remb. Factures Korvette: Cadeaux pour Fête de Noël: 249.25\$, papiers emballage: 8.04\$, carte cadeau: 10.-\$. Frais déplacements: 8 sept. au 2 nov.: 114.84\$, du 14 au 30 nov.: 86.00\$, Loisirs	518.13 \$
17	Isabelle Gaudet, maquillage 1½hre à 55.00\$: 82.50\$, matériel bricolage: 7.50\$, 100 cupcakes: 75.00\$ pour Fête de Noël, Loisirs	165.00 \$
18	Banque de Montréal, remboursement capital et intérêts sur emprunt	118 252.33\$
19	ADMQ, inscription René Savard, formation PL122, 17 et 18 janvier 2018	600.17 \$
20	Groupe Environnex, analyses d'eau potable et usée	293.94 \$
21	Imprimerie Germain Ltée, 770 copies Éclairneur et calendriers des collectes 2018	1 185.07 \$
22	SEAO-Constructo, avis conduite d'adduction Aq.SC.	207.19 \$
23	Succession Yvon Naud, remboursement taxes payées en trop	240.00 \$
24	Roland Sauvageau, Louise Barette, droit de passage Aq.SC. Rés: 2017-10-02-216	200.00 \$
25	Yves Marcotte, Stéphane Perron, droit de passage Aq.SC	6.00 \$
26	Angèle Morissette, 1 volume bibliothèque	24.95 \$
27	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme d'aide à la construction: Pascal Gingras, Mylène Lavallée 5ième vers. taxe foncière: 1000.00\$, Vincent Rivard: 3ième vers. taxe foncière: 770.40\$, Pierre-Luc Paquin, Rosemarie Hamel-Dolbec, construction: 5000.00\$,	6 770.40 \$
28	Comité St-Casimir 2000 Inc. Programme d'aide aux entreprises, 1% à la suite d'un investissement: Rés: 2013-01-14-011 et 2017-05-08-105: Transyb: 2158.00\$, 9103-8034 Québec Inc.: 408.00\$, 9157-5332 Québec Inc: 574.00\$	3 140.00 \$
29	Godin Station Service, essence incendie: 30.00\$, Mun.: 440.32\$	470.32 \$
30	Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, renouvellement 3 licences pour allées de quilles, Loisirs	564.00 \$
31	Marché Thibault, Mun.: 35.10\$, Loisirs: 212.10\$,	247.20 \$
32	Garage Conrad Audet, Essence Mun.: 356.05, Entretien véhicule: 25.28\$. Essence Incendie: 118.-\$	499.33 \$
33	Pharmacie St-Casimir, 4 certificats cadeau pour bénévoles Fête de Noël, Loisirs	99.08 \$
34	Flash Formation, 3 inscriptions pompiers pour formation: Les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment à 185.\$= 555.-\$ + 3 frais de transport-hébergement-repas à 33.41\$= 100.23\$, incendie	753.35 \$
35	Centre mécanique AGH, 24 batteries C, équipement lampe portative, incendie	54.91 \$
36	Construction Pavage Portneuf, 2.38tm asphalte Ile Grandbois et Rivière Blanche	220.97 \$

37	Électro-Paul, main d'œuvre usine Aq.SC et vérification élément chauffant au pont de l'Ile, Aq.SC	227.65 \$
38	Asphalte St-Ubalde, travaux de pavage Rivière Blanche Ouest	4 862.29 \$
39	Co-Op Univert: Mun.: 2153.99\$, Loisirs: 136.95\$, Incendie: 77.65\$, Politique familiale (bois pour nouvelle glissade): 1102.99\$	3 471.57 \$
40	Vohl Inc. Fabrication et machinage pièces AqSC:193.16\$, Fabrication clé en acier:135.67\$(AqSC 25%: 33.92\$ Aq.PM.75%:101.75\$), Achat d'outils pour garage mun.: 453.06\$, cadran Aq.SC: 22.94\$, Batterie pour outil: 149.41\$	954.24 \$
41	Jean Duchesneau, arrêt neige pour caserne, incendie	70.00 \$
42	Garage Ghislain Tessier, antirouille F-150	103.48 \$
43	Daniel Thiboutot, remb. act. ext. Hockey Zachary, Loisirs	95.00 \$
44	Nancy Element, remb. act. ext. Hockey Jérémy, Loisirs	95.00 \$
45	Librairie Pantoute, volumes biblio.	96.29 \$
46	Librairie Laliberté, volume biblio.	815.53 \$
47	Ange-Aimée Asselin, frais déplac. et frais de repas Québec	90.83 \$
48	Cancoppas Québec Ltée, 4 enregistreurs de débordement, assainissement	15 916.68 \$
49	Entreprises A. Massicotte, réparation lumières de rues	500.61 \$
50	Sports Plus St-Casimir, entretien tracteur gazon	96.12 \$
51	Chem Action, équipements pour usine Aq.SC	1 321.06 \$
52	SNC Lavalin Inc. Hon.Prof. au 25 octobre: Adduction usine Aq.SC. Rés.: 2015-05-11-105: 1437.19\$, Hon. Prof. au 15 novembre: Plan et devis Rivière Blanche Ouest, Rés: 2017-03-13-066: 1724.63\$	3 161.82 \$
53	BuroPlus, fournitures de bureau	135.21 \$
54	Cegertec Inc. Hon.Prof. 14 oct. au 3 nov. Surveillance des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau usine Aq.SC. Rés: 2017-10-23-220	1 247.17 \$
55	Groupe Hémisphère, Hon. Prof. Mars-avril-juin 2017: Conduite d'adduction Aq.SC. Rés: 2016-12-05-227, TECQ 14-18	1 322.21 \$
56	Ministre des Finances, frais annuels élévateur Centre Paroissial, Loisirs	83.77 \$
57	RRGM. Quote part fosses septiques 3ième vers.	4 819.62 \$
58	Champagne & Matte, arp.géom. Hon. Prof. Opération de piquetage et d'implantation pour conduite d'adduction AqSC	1 437.19 \$
59	Ville Donnacona, facturation cour municipale octobre	170.00 \$
60	Premier Tech Aqua, contrat entretien UV, automne Revenus: Facturer au contribuable	270.19 \$
61	Réal Huot Inc. Tuyau SDR 28 drainage Aq.PM	2 232.86 \$
62	Les Équipements Acmat Inc. Location compacteur ponceau Rivière Blanche Ouest	301.92 \$
63	JR Perreault & F. Ltée, réparation au complet moteur vertical, Station St-Casimir Aq.SC.	1 907.90 \$

64	AirSpec, remise à neuf soufflante(surpresseur) #2, pièces, et main d'œuvre sur compresseur et transport, assainissement	5 789.71 \$
65	Patrick Tessier, déprédation castors rue Notre-Dame	150.00 \$
66	Collège Shawinigan, 2 manuels de référence formation assainissement	344.92 \$
67	L'Arsenal, entretien équipements, incendie	180.07 \$
68	Services Techniques Incendies Provincial, Inc. Entretien équipements, incendie	1 763.81 \$
69	Distribution Robert, produits nettoyage salle paroissiale, Loisirs	151.17 \$
70	Cribtec Inc. Décompte progressif no 2, mise aux normes Aq.PM	189 904.61 \$
71	Commission Scolaire de Portneuf, don pour paniers de Noël, Rés: 2017-11-13-240	100.00 \$
72	Les Entreprises A. Massicotte, 2ième vers. lumières terrain de balle, Rés: 2017-11-13-233, Loisirs	5 839.29 \$
73	Services de santé Medisys, examen médical Alexandre Paquin	259.84 \$
74	Club Gymnastique Les Gymnatech, cours 2ième vers, Loisirs	400.00 \$
75	Lucie Langlois, hon. Quilles, 1er vers. saison 17-18, Loisirs	1 750.00 \$
76	Agathe Tessier, hon. Quilles, 1er vers. saison 17-18, Loisirs	1 750.00 \$
77	Patrick Auger, frais déplacements 2ième vers. directeur incendie	200.00 \$
78	Xplornet Communications Inc. Accès internet pour télémétrie Aq.SC.	28.74 \$

TOTAL DU MOIS: 441 993.72 \$

Municipalité:	418 905.77 \$
Loisirs:	14 499.25 \$
Incendie:	7 485.71 \$
Politique Familiale	1 102.99 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de décembre 2017.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Raymond Beaudoin nous entretient de la récente Fête de Noël et du projet de glissade au centre récréatif. Il indique aussi que la patinoire est en préparation.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville exprime sa satisfaction en regard du niveau d'entretien hivernale des chemins de la municipalité par l'entrepreneur.

Madame Danielle D. DuSablon nous informe que jeudi, le 7 décembre dernier et avec beaucoup d'émotion, qu'elle a représenté le comité femmes et politique municipale de la FQM à la commission sur les relations avec les citoyens à l'Assemblée nationale. Au début de la commission, le président a nommé le nom des personnes, leur titre et leur lieu de résidence, elle était fière d'entendre le nom de Saint-Casimir. Elle remercie les citoyens de Saint-Casimir qui lui ont accordé un troisième mandat ainsi que leur confiance. Elle nous informe par la suite qu'elle a accordé, en ce jour, une entrevue à Radio-Canada, toujours en tant que porte-parole, à la journaliste madame Bis Petitpas, laquelle a beaucoup insisté sur le harcèlement, la discrimination et l'exclusion faites aux femmes dans le monde municipal. Elle a affirmé, qu'avec ses collègues, qu'elle n'était pas toujours en accord mais qu'un climat respectueux prévalait au sein du conseil. Elle remercie par la suite les conseillers et le maire pour leur approche qui se distancie de plusieurs conseils municipaux où les femmes se font dire de retourner à leurs chaudrons et autres propos sexistes. Saint-Casimir est peut être une petite municipalité mais elle croit que le conseil sait faire les choses correctement.

Monsieur André Filteau nous informe qu'une rencontre a eu lieu avec un représentant du Réseau Biblio et qu'il faudra penser à changer le système informatique, lequel est devenu désuet. Par la suite, il indique qu'une première rencontre s'est tenue avec la coordonnatrice des loisirs au sujet de la PFM-MADA.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué cinq sorties en novembre.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe que les travaux à l'AQPM et à l'AQSC vont bon train.

2017-12-11-252

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-12-11-253

**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner un(e) représentant(e) auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir désigne en date du 11 décembre 2017 le conseiller M. André Filteau auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 162-
2017 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION
POUR L'EXERCICE 2018**

Je, soussignée, Danielle D. DuSablon, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 162-2017 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2018.

En conséquence, je procède au dépôt séance tenante du projet de Règlement numéro 162-2017 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2018.

Mme Danielle D. DuSablon, conseillère

2017-12-11-254

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est en vigueur depuis le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a transmis le 15 novembre 2017 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Portneuf le 15 novembre 2017 et joint à la présente.

ADOPTÉE

2017-12-11-255

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG RIVIÈRE BLANCHE OUEST (PROGRAMME PRIRL)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public relatif aux travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur le rang de la Rivière Blanche Ouest;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres public;

ADOPTÉE

2017-12-11-256

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation en regard du renouvellement de l'assurance générale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises identifiées lors de la réunion de travail du 4 décembre dernier.

ADOPTÉE

2017-12-11-257

FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE EST

CONSIDÉRANT qu'un ponceau a été remplacé aux limites municipales de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe au montant de 4 467.74\$;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à rembourser 50% de cette facture à la Municipalité de Saint-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMBOURSER la somme de 2 233.87\$ (taxes incluses) à la Municipalité de Saint-Thuribe (référence : facture 360 du 1^{er} novembre 2017);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2017-12-11-258

QUOTE-PART 2018 À LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est dans l'obligation de contribuer au budget de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de St-Casimir accepte de verser sa quote-part à la MRC de Portneuf pour l'année 2018 au montant de 75 503\$;

ADOPTÉE

2017-12-11-259

PRIX DES LOYERS ET LOCATION DE SALLE POUR 2018

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix des loyers et des locations de salle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le prix des loyers et des locations de salle pour l'année 2018 soient les suivants :

- Club de l'Âge d'Or : Gratuit;
- Cercle des Fermières : Gratuit;
- Grande Salle : Pour les résidents; 82.00\$ taxes incluses pour une demi-journée et 164.00\$ taxes incluses pour la journée. Pour les non-résidents; 164.00\$ taxes incluses pour la journée;
- Grande Salle pour vendre (activités commerciales de l'extérieur) : 393.00\$/jour taxes incluses. Pour les organismes à but non lucratif de la municipalité qui ne paient pas de loyer à la municipalité, un montant de 62.00\$ taxes incluses sera chargé pour la location de la grande salle.

Pour toute location de salle un dépôt représentant 50% du coût de la location sera exigé lors de la réservation.

Le permis de boisson est au frais des utilisateurs. Un montant de 15.00\$ taxes incluses sera ajouté au frais de location pour couvrir les droits de licence de la SOCAN à l'exception des réunions tenues après les funérailles.

L'encaissement du dépôt par la municipalité confirme la réservation et celui-ci n'est pas remboursable en cas d'annulation.

ADOPTÉE

2017-12-11-260

PRIX POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE EN 2018

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix de location du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prix pour la location du terrain de balle pour l'année 2018 soient les suivants :

- Terrain de balle : 26.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable en 2 versements, le premier avant le début de la saison et le deuxième au plus tard le 15 juillet 2018;
- Séries : 26.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable avant chaque partie;
- Tournois : 215.00\$ taxes incluses (service compris, arbitrage non compris) payable avant le début du tournoi;

- Terrain de tennis : L'utilisation du terrain de tennis sera gratuite pour l'année 2018;
- Terrain de volleyball : L'utilisation du terrain de volleyball sera gratuite pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2017-12-11-261

DEMANDE DE SUBVENTION : FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

ADOPTÉE

2017-12-11-262

DEMANDE À « PÊCHE EN HERBE »

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir, une demande à la Fondation de la faune du Québec pour la fourniture d'accessoires de pêche.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR

Le code prévoit que tout don ou toute marque d'hospitalité, dont la valeur est de 200\$ et plus, doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations annuelles des membres du conseil.

2017-12-11-263

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2018 ET
AUTORISATION À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE
PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut en vertu de l'article 116 du Code municipal nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le maire suppléant à siéger aux instances de la MRC de Portneuf lorsque le maire est dans l'impossibilité de le faire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame la conseillère Danielle Duchesneau DuSablou soit nommée maire suppléant pour l'année 2018;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire suppléant, Mme Danielle D. DuSablou à siéger, en l'absence du maire, aux comités de travail et aux séances publiques de la MRC de Portneuf pour 2018.

ADOPTÉE

2017-12-11-264

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent créer des emplois d'été pour étudiants en 2018;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UNE demande d'aide financière soit adressée à Emploi d'été Canada pour trois (3) postes d'animateurs de terrain de jeu;

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-12-11-265

DEMANDE DE COMMANDITE / NOËL DU PAUVRE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ au Noël du Pauvre;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2017-12-11-266

DEMANDE POUR UNE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont favorables à faire une demande de carte de crédit au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adresse une demande de carte de crédit avec une limite de 1000\$ à Desjardins;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2017-12-11-267

EMBAUCHE DES SURVEILLANTS À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la patinoire pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mesdames Caroline Perron, Huguette Trottier, Tania Guay et Mégann Frenette soient engagées pour la saison 2017-2018, soit du 18 décembre 2017 au 17 mars 2018, à titre de préposées à l'accueil à la patinoire au salaire de 11.25\$ de l'heure +4% pour les vacances et ce, selon les besoins du service.

DE leur indiquer qu'elles seront responsables de l'entretien de la bâtisse, de la surveillance de la glissade ainsi que de la sécurité du site;

ADOPTÉE

2017-12-11-268

DEMANDE À LA COMPAGNIE DÉRY TELECOM POUR AMÉLIORER SON SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que les résidents de Saint-Casimir pourraient bénéficier d'un meilleur service Internet de la part de la compagnie Déry Télécom;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la compagnie Déry Télécom d'augmenter la qualité de son service Internet sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2017-12-11-269

DEMANDE À LA COMPAGNIE TELUS POUR AMÉLIORER SON SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que les résidents de Saint-Casimir pourraient bénéficier d'un meilleur service Internet de la part de la compagnie Telus;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la compagnie Telus d'augmenter la qualité de son service Internet sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2017-12-11-270

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH DE SAINT-CASIMIR)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est invitée à nommer un représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer madame la conseillère Danielle D. DuSablon au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2017-12-11-271

**CRÉDIT DE TAXES / IMMEUBLE DU 125 RUE HARDY
(MATRICULE 0869-82-3037)**

CONSIDÉRANT que cet immeuble appartenait à la succession de M. Gaétan Doucet;

CONSIDÉRANT que cette succession a été administrée par la Direction principale des biens non réclamés au sein de la Direction générale du recouvrement du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT que cet immeuble, jugé irrécupérable, a été acquis par Mme Sylvie Montambault et M. Pierre-Luc Tessier afin de le démolir, ce qui évite d'importants frais à la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une requête a été déposée par les nouveaux acquéreurs afin d'obtenir un crédit de 1000\$ sur les sommes dues par la succession de M. Gaétan Doucet à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un crédit de 1000\$ sur les sommes dues en regard de l'immeuble situé au 125 rue Hardy (matricule 0869-82-3037).

ADOPTÉE

2017-12-11-272

PROJET DE GLISSADE AU CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder à la construction d'une glissade au centre récréatif au montant de 2 375\$ (taxes incluses);

DE financer ce projet par le surplus de la PFM/MADA et du fonds général.

ADOPTÉE

2017-12-11-273

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS
FAMILIALES (RQF) ET DES AÎNÉS (MADA)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de monsieur Robert Lépine du conseil municipal, il y a lieu de nommer un nouveau responsable RQF-MADA;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer monsieur le conseiller André Filteau en tant que responsable des questions familiales et des aînés.

ADOPTÉE

2017-12-11-274

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DE LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST (PROGRAMME RIRL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a complété les plans et devis dans le cadre du projet RIRL-2016-487A;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le volet pour les plans et devis du projet RIRL-2016-487A est complété.

DE demander le versement de l'aide financière prévue au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2017-12-11-275

RÉPARATION DE LA POMPE À INCENDIE À LA STATION DE POMPAGE AQSC

CONSIDÉRANT que des réparations sont nécessaires sur cet équipement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder à la réparation de la pompe à incendie située à la station de pompage du réseau d'aqueduc du village selon la soumission présentée par le Centre mécanique AGH du 16 novembre 2017 au montant de 2 500\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2017-12-11-276

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-09-11-190 RELATIVE À L'ACHAT D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser l'imputation de la dépense en regard de cet achat;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AMENDER la résolution 2017-09-11-190 par l'ajout du texte suivant :

« D'IMPUTER l'achat des quatre (4) enregistreurs électroniques de débordements au montant de 14 153.42\$ (taxes incluses) au poste budgétaire 55-99100-003 Surplus accumulé affecté assainissement des eaux. »

ADOPTÉE

2017-12-11-277

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 928 437 APPARTENANT À LA FABRIQUE DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la superficie réelle du lot à acquérir est de 4 910.3 mètres carrés au lieu des 7 950.0 mètres carrés indiqués au contrat de location entre la Fabrique de Saint-Casimir et la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le conseil est d'avis qu'il doit modifier son offre décrite dans la résolution 2017-09-11-184 afin de tenir compte de cette nouvelle situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AMENDER la résolution 2017-09-11-184 de la manière suivante :

QUE la Municipalité de Saint-Casimir acquière de la Fabrique de Saint-Casimir une superficie de 4 910.3 mètres carrés du lot 3 928 437 au montant de 10 000\$ payable via le surplus accumulé non affecté;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte que cette transaction soit conditionnelle à l'acceptation du diocèse;

D'ABROGER la résolution 2017-11-13-236.

ADOPTÉE

2017-12-11-278

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 160 055 APPARTENANT À LA FABRIQUE DE SAINT-CASIMIR DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE BARIBEAU ET DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que l'axe naturel du prolongement de ces voies de circulation passe sur un terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le conseil est d'avis qu'il doit se porter acquéreur d'une partie du lot 6 160 055 afin de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir régularise rapidement la situation avec la Fabrique de Saint-Casimir en ce qui regarde le prolongement de la rue Baribeau et de la Place de l'Église en acquérant une partie du lot 6 160 055 pour la somme nominale de 1.00\$.

DE mandater la firme Champagne & Matte arpenteurs-géomètres afin de préparer un projet de plan de lotissement;

DE permettre à la Fabrique de Saint-Casimir, une fois la transaction complétée, de pouvoir utiliser sans frais les espaces de stationnement résiduels;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte que cette transaction soit conditionnelle à l'acceptation du diocèse.

ADOPTÉE

AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2017-12-11-279

AMENDEMENT À LA DÉROGATION MINEURE 2013-04-08-074 RELATIVE AU LOT 3 928 671 (M. JEAN-PIERRE CHENARD)

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a été accordée sur le lot 3 928 671 par la résolution 2013-04-08-074 relative aux dispositions de l'article 6.2.2.1 du Règlement de zonage 044-2004;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 1999, sous sa minute 1477, Maurice Champagne arpenteur-géomètre a réalisé un certificat de localisation sur l'immeuble faisant l'objet des présentes;

CONSIDÉRANT que le 13 mai 1999, M. Jean-Pierre Chénard a fait refaire son solage en ciment (Permis R-22-99);

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2013, M. Jean-Pierre Chénard a fait une demande pour une dérogation mineure (voir résolution 2013-04-08-074);

CONSIDÉRANT que le document utilisé pour estimer les marges de recul était le certificat de localisation réalisé par Maurice Champagne en 1999;

CONSIDÉRANT qu'il semble, lors de la réalisation des travaux pour le solage, que la maison ait été déplacée légèrement puisque le relevé réalisé dernièrement par Champagne & Matte confirme que la maison n'est plus tout à fait au même endroit;

CONSIDÉRANT que la position de l'agrandissement a été estimée en référence à un document caduque en 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2013-04-08-074 de la manière suivante :

« QUE la marge de recul avant autorisée pour l'agrandissement de la maison sur le lot 3 928 671 est de 4,09 mètres et de 1,84 mètre pour la marge de recul latérale et ce, en référence au revêtement extérieur. »

ADOPTÉE

2017-12-11-280

PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL EN 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à l'achat de cette publicité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal achète un espace publicitaire dans le feuillet paroissial en 2018 au montant de 300\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2017-12-11-281

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #3 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc de Québec le décompte progressif # 3 au montant de 233 928.28\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

2017-12-11-282

RETRAIT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE SUR LE RELAIS DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à retirer la couverture d'assurance sur le relais de ski de fond situé au bout de l'ancienne piste « jaune » de ski de fond;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal demande à Promutuel Portneuf-Champlain le retrait de la couverture d'assurance sur le relais de ski de fond.

ADOPTÉE

2017-12-11-283

ÉQUIPEMENTS DÉSUETS À VENDRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se départir d'une motoneige et d'une tondeuse désuètes;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à la mise en vente de ces équipements par le biais d'une annonce via le journal L'Éclaireur;

DE fixer le prix de vente à 200\$ (avant taxes) pour la motoneige de marque Ski-Doo, modèle Alpine 1981 et de 50\$ (avant taxes) pour la tondeuse. Ces équipements sont vendus tels quels sans aucun recours contre la municipalité.

ADOPTÉE

2017-12-11-284

DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

2017-12-11-285

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h55.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire